



Communiqué des Fédérations CGT, FO, CFE-CGC, SUD

Les Fédérations CGT, FO, CFE CGC, SUD se sont rencontrées ce jour pour faire le point sur l'état de la mobilisation dans les CARSAT, à la CNAV et les organismes de sécurité sociale.

Il apparaît, après les assemblées générales massives en Auvergne et dans le Sud Est que de nombreuses AG et rassemblements ont eu lieu la semaine dernière. Ainsi par exemple à la CARSAT du Centre plus de 250 collègues se sont réunis et ont décidé d'être en grève le 6 février et de manifester massivement.

Des rassemblements se sont tenus en interprofessionnel devant les CARSAT (Limoges, Bordeaux, Nantes, Marseille, Lille...) car le combat des salariés de la sécu est partie intégrante du combat de tous les salariés du public et du privé pour le retrait de ce projet de loi.

Afin d'informer les collègues du danger de cette loi et de ses conséquences concrètes et immédiates sur leur devenir, des tournées en intersyndicale ont été organisées dans plusieurs CARSAT.

En effet, la création de la caisse de retraite universelle nationale et des caisses locales va entraîner la liquidation de tous les organismes de la branche vieillesse (CARSAT/CNAV).

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est écrit noir sur blanc dans l'article 50 du projet de loi : « II. – Un schéma de transformation préfigurant la mise en place du système universel de retraite fixe les orientations, les modalités d'organisation ainsi que le calendrier permettant notamment :

1° De définir les opérations de réorganisation opérationnelles et de transfert de personnel des organismes susceptibles de participer à la gestion du système universel de retraite, afin notamment :

- a) De définir les modalités de fusion au sein de la Caisse nationale de retraite universelle, notamment de la Caisse nationale d'assurance vieillesse et de la fédération mentionnée à l'article L. 921-4 du code de la sécurité sociale ;
- b) De mettre en place un réseau unique composé d'établissements locaux reprenant le personnel des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des institutions de retraite complémentaire mentionnées à l'article L. 921-4 du même code »

Ceci signifie la remise en cause du contrat de travail des salariés avec toutes ses conséquences sur l'emploi et la convention collective nationale.

Ce projet de loi acterait ainsi la fin de la branche vieillesse et constituerait un coup fatal annonçant le démantèlement de la sécurité sociale dans sa globalité

C'est pourquoi nos fédérations proposent que soient organisées mardi 4 et mercredi 5 février, à la CNAV, dans toutes les CARSAT et organismes de sécurité sociale des assemblées générales afin que soit discuté les suites de la mobilisation et la grève du 6 février dans l'objectif de bloquer toutes les CARSAT. Ce jour-là aucun service ne doit fonctionner, pas un accueil ne doit être ouvert et tout le personnel doit être visible dans les manifestations afin d'exiger le retrait du projet de loi (pour exemple le personnel de la CARSAT du centre avec ses syndicats ouvrira la manifestation avec une multitude de pancartes).

La tenue de nouvelles assemblées (le 6 ou le 7 février) permettra de poursuivre les actions et la grève :

- **Pour le retrait du projet de loi**
- **Pour le maintien des CARSAT et de la branche vieillesse**
- **Contre le démantèlement de la sécu**